

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 109/2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX PONCTUELS DE
RENOUVELLEMENT ET REHABILITATION PONCTUELLE DES RESEAUX
D'EAUX USEES AVENUE DE LA GARE A SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026.2.34.56 en date du 16 avril 2026 portant
délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

VU le Schéma Directeur d'Assainissement de l'Agglomération Melun Val de Seine approuvé le
1er juillet 2024 ;

CONSIDERANT que les études de diagnostic permanent des réseaux d'eaux usées ont été
réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement, ainsi que les investigations
complémentaires menées par la CAMVS en vue de leur renouvellement ou de leur réhabilitation
;

CONSIDERANT que les travaux prioritaires découlant des propositions du Schéma Directeur
d'Assainissement peuvent être aidés par les financeurs ;

CONSIDERANT que cette opération de travaux ponctuels de renouvellement et réhabilitation
ponctuelle des réseaux d'eaux usées localisés avenue de la gare à Saint-Fargeau-Ponthierry est
éligible aux subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil
Départemental de Seine-et-Marne ;

DECIDE :

Article 1er : DE SOLLICITER les subventions inhérentes à ce dossier auprès des financeurs,
à savoir, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-et-Marne,
pour la réalisation de cette opération, selon le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Assiette éligible	Taux de participation	Montant des subventions HT
AESN	238 800 €	60,00 %	143 280 €
Département 77	238 800 €	10,00 %	23 880 €
Autofinancement CAMVS		30,00 %	71 640 €
Total de l'opération	238 800€		238 800€

Article 2 : DE SIGNER, ou son représentant, tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 02/09/2026

Accusé de réception

077-247700057-20260902-64795-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2026

Publication ou notification : 2 septembre 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

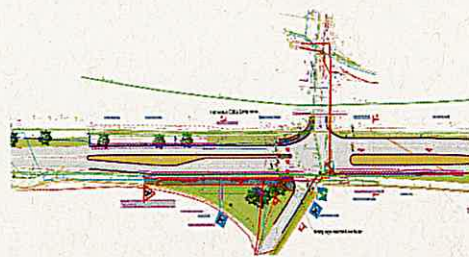


Franck Vernin

La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.

Avenue de la gare- 77 St Fargeau Ponthierry Travaux ponctuels de renouvellement et réhabilitation ponctuel des réseaux d'eaux usées.

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
Maîtrise d'œuvre : CAMVS
Partenaires : Ville de Saint-Fargeau-Ponthierry, SUEZ, VEOLIA, AESN
Entreprise travaux : Marché à attribuer



Contexte

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) est compétente en matière de réseaux humide. Dans le cadre des études du schéma directeur d'assainissement, réalisées sur l'ensemble du territoire de la CAMVS et notamment à l'avenue de la gare à Saint-Fargeau-Ponthierry, un diagnostic permanent a été effectué. Ce dernier a révélé la vétusté du réseau de collecte des eaux usées (EU) actuel. Lors de ce diagnostic, des campagnes de mesures de débit ont été réalisées, permettant ainsi d'identifier les éléments critiques de performance ECP (eaux claires parasites). Par la suite, des inspections télévisées (ITV) ont confirmé les désordres et anomalies sur ce réseau : Radicelle, dépôt, racines, anneau d'étanchéité défectueux, flaches, fissures, décentrage.

Les conclusions de cette étude imposent la mise aux normes des réseaux d'assainissement, classé en priorité. En raison des pathologies structurelles affectant les réseaux d'assainissement de l'avenue de la gare à Saint-Fargeau-Ponthierry, la CAMVS prévoit de réaliser des travaux ponctuels sur le réseau d'assainissement.

Détail des travaux

● Assainissement EU/EP

- Réhabilitation de 164ml de conduite EP Ø300 en traditionnel
- Curage et fraisage de 16 ml de conduite EU Ø200
- Curage et fraisage 30 ml de conduite EU Ø400
- Renouvellement de 18 Branchements

Planning prévisionnel

● Assainissement

Démarrage prévisionnel : Septembre 2026
Durée prévisionnelle des travaux : 2 mois

Eléments financiers

Estimations CAMVS

- Travaux Assainissement : 195 000 €.HT
- Etudes MOE & Etudes annexes : 43 450 HT

Coût total de l'opération estimé dans l'attente du montant des entreprises de travaux du marché à attribuer.

À Dammarie-les-Lys, le **27 JUIL. 2026** **238 800 €.HT**

Le vice-président délégué à l'assainissement et à l'eau

potable

Mr Yvroud Pierre

